

Educateur sportif / Moniteur de sport

L'éducateur sportif exerce et enseigne sa discipline (natation, escrime, course à pied, basket...) en toute autonomie à des personnes diverses (parents, enfants...) en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il peut entraîner à différents niveaux, de l'initiation au perfectionnement, et est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des personnes qu'il a à sa charge. Il exerce dans des clubs, des centres de vacances ou de loisirs, au sein de collectivité territoriale, d'association, etc...

Spécificités du métier/Compétences requises :

- Travail au sein d'équipements sportifs ou dans le cadre d'écoles, clubs sportifs, centre de loisirs,...
- Déplacements possibles dans le cadre de manifestations sportives,
- Horaires irréguliers (soir et weekend),
- Bonne condition physique

Les formations qui mènent à ce métier :

- BEES 1^{er} degré
- BP JEPS
- Licence STAPS option éducation motricité
- Concours des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

Conditions d'accès :

Le BEES 1^{er} et le BPJEPS sont accessibles à partir de 18 ans et il faut être titulaire du PSC1 (ex AFPS).

Depuis 2001, certains BEES disparaissent au profit du BPJEPS.

Les conditions d'accès sont variables suivant la spécialité choisie par le candidat. (Renseignements sur le site du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative)

La licence STAPS est accessible aux personnes titulaires du BAC. (sauf dérogation)

Où vous renseigner ?

Pour les BEES et les BPJEPS, vous pouvez contacter la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) ou les associations Profession Sport et Loisirs de votre département.

www.jeunesse-sports.gouv.fr

Le site de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle : www.cncp.gouv.fr

Pour information, nous vous indiquons les rubriques :

Domaine : Professionnels de l'intervention sociale et culturelle

Métiers : animateur spécialiste d'activités sportives

Pour la licence, les UFR STAPS de votre région.

Sur le site de l'ANPE : www.anpe.fr